



Dossier de demande d'aide départementale

Collège Trotter56

OUVERTURE EUROPÉENNE DES COLLÈGES

NOTICE

// BÉNÉFICIAIRES

Collèges publics et privés du Morbihan.

// CONDITIONS D'OCTROI DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

- Échange avec un établissement d'un des pays de l'Union européenne ;
- Échange d'une durée minimale de 7 jours (temps de déplacement inclus) ;
- Demande de subvention parvenue à la direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse avant la date fixée annuellement par le service et avant le début de l'échange ;
- Aucune nouvelle demande d'aide à l'ouverture européenne des collèges ne pourra être étudiée si les comptes rendus et justificatifs pour une demande antérieure n'ont pas été transmis.

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Subvention calculée en fonction du nombre d'élèves morbihannais participant à l'échange : **50 €** par élève et par échange ;
- Subvention plafonnée à **1 500 €** par échange ;
- Versement de la subvention à réception d'un compte rendu de réalisation technique et financier, ainsi que de la liste nominative des élèves concernés par l'échange, certifiée par le chef d'établissement, à fournir dans un délai de deux mois à compter de la fin de l'échange.

// RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

- Courrier de demande de subvention signé par le chef d'établissement ;
- Formulaire de demande de subvention dûment rempli ;
- Liste nominative des élèves ayant participé à l'échange subventionné, certifiée par le chef d'établissement ;
- Relevé d'identité bancaire de l'établissement.



Dossier de demande d'aide départementale

Collège Trotter56

OUVERTURE EUROPÉENNE DES COLLÈGES

ANNÉE 2020 - 2021

DEMANDEUR

Nom de l'établissement : _____

Nom et prénom du chef de l'établissement : _____

Adresse de l'établissement : _____

Nom et prénom du/de la gestionnaire de l'établissement : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

**Date limite de dépôt de la demande avec pièces à fournir
AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET AVANT LE DÉBUT DE L'ÉCHANGE**

Département du Morbihan – à l'attention de Monsieur le président du conseil départemental du Morbihan
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse
2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES CEDEX
TÉL. 02 97 54 83 64 // Courriel : education@morbihan.fr

// RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Pays de l'échange : _____

Nom et prénom de la/des personne(s) responsable(s) de l'échange : _____

Nom et adresse de l'établissement partenaire étranger : _____

Durée du séjour des morbihannais à l'étranger (temps de trajet inclus) : _____

Nombre d'élèves français impliqués dans l'échange : _____

Nombre d'enseignants accompagnateurs : _____

// CALENDRIER ET PROGRAMME DE L'ÉCHANGE

• À l'étranger

DATES	ACTIVITÉS

• En France :

DATES	ACTIVITÉS

// BUDGET PRÉVISIONNEL (tableau à remplir impérativement)

Dépenses		Recettes	
TOTAL		TOTAL	

Date _____

Signature

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des dispositifs d'aide adoptés par le conseil départemental du Morbihan.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire de demande d'aide départementale ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont destinées aux services instructeurs du Département et conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, modifiée, et au «règlement général sur la protection des données» (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, au délégué à la protection des données – secrétariat général – 2 rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex ou cil56@morbihan.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex ou sur www.cnil.fr.

// CADRE RÉSERVÉ AU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Nom : _____

N° Tiers : _____

N° dossier PROGOS : _____

Montant de l'aide attendue : _____

Date de la commission permanente : _____